CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance ...

Aucun abonnement ne sera ... intentionner dans L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de ...

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur, doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURG, WANDERER.

Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

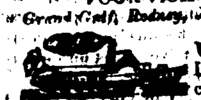

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—☞

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET BELOXI.

REGLEMENT POUR LE DEPART DU BATEAU-A-VAPEUR DELTA, Capitaine *Nartigue*,

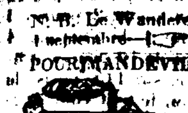

Jours de départ p. Mandeville,	Départ de Mandeville à la N. O.
Jeudi à 7 heures et 1-2 A. M.	Dimanche à 5 heures 1-2 A. M.
Vendredi à 7 heures 1-2 A M.	Lundi à 5 heures
Samedi à 5 heures 1-2 P M.	Mercredi à 5 heures A M. de Beloxi.
Dimanche à 7 heures 1-2 A M	
Mardi, à 7 heures 1-2 pour Beloxi, A. M.	Les autres jours de Mandeville à 5 heures P. M.

8 août

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

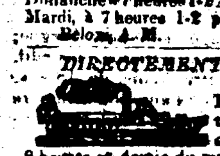

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 8 heures; adressez vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue de Camp.

10 juin—☞

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis ... samedis, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à BAGLEY & MERRITT, No. 27, rue du Camp.

10 juin—☞ WM. BAGLEY, président.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

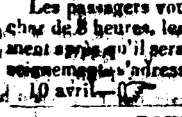

Le bâteau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 3 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.

Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à WELLS & BAGLEY, Rue du Camp no. 27.

10 avril—☞

POUR PASCAGOULA.

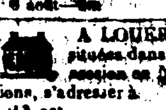

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le ... touchant aux Baies ... de Béloxi, et à tous les débarquemens ... quittera le chemin à coulisses tous les ... heures, et les samedis, à 4 heures de ... reviendra tous les mardis et jeudis ... passage, ayant de bons emménagemens, ... ou à

6 août—8m J. BYRNE.

A LOUER.—Trois Maisons à deux étages, situées dans la rue Foucher. On en donnera possession en Novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE' & BECKWITH,

13 oct Rue Poydras, No. 24.

A LOUER.—Un magasin en briques à trois étages, rue Jefferson, à côté de celui de MM. Samuel Hermann & co. S'adresser à P. SOULE,

10 oct—1S rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la propriété de feu Allen Murphy, sont priées de les présenter aux soussignés dans les dix jours de la date du présent. Autrement elles ne seront pas comprises dans le tableau de distribution qui sera alors enregistré en cour.

15 oct—10 F. GORDY, J. ALSTON. } curateurs.

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuler un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente quatre, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

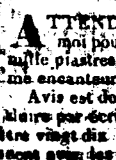

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur, GEORGE EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

15 oct—30

AVIS.

ATTENDU que Joseph Le Carpentier s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de huit mille piastres souscrit par lui, le 29 d'Octobre 1829, comme encanteur, pour la ville et paroisse d'Orléans.

Avis est donné à toutes personnes y intéressées de déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans quatre vingt dix jours après la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, ainsi que ... en résultant.

Donné sous ma main et sous le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, ce ... Août 1834, et la 59ème année de l'Indépendance des Etats-Unis.

(L. S.) Signé A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur, Signé G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

26 sept—30

VACHES A VENDRE.

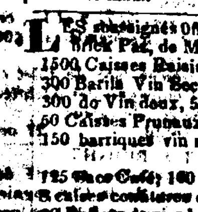

Une vingtaine de Vaches, créoles, excellentes laitières, ayant des veaux. Conditions: au-dessus de cent piastres 60 jours de crédit, en billet endossé à satisfaction, et au-dessous, comptant. S'adresser chemin du Bayou, à la maison à barrière blanche, avant le dernier canal.

23 oct—*

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du brick Paz, de Malaga,

1500 Caisses Raisins, 200 Barils Eau de Vie Espagnol,
300 Barils Vin Sec,
300 do Vin doux, 500 Potiches huile d'olive,
60 Caisses Pruneaux, 150 livres Safran,
150 barriques vin rouge.

En Magasin:

125 Sacs Café; 160 milliers Cigares de la Havane; ... caisses confitures de la Havane;
20 Ballots de cire blanche.

24 oct J. PRATS & FILS.

DRAPS, Chemises, Robes, Bavettes, &c., constamment à vendre par TOURNE & BECKWITH,

13 oct No. 24, rue Poydras.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue au pair, à vendre par

29 sept. J. PRATS & FILS.

Consultations gratuites

SUR TOUTES LES MALADIES,

CHEZ le Dr. LEGER, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien; tous les jours de 7 à 10 heures du matin. 17 ju

CIGARRES—20,000 cigares de la Havane supérieurs, récemment reçus par la goelette Pruba, et à vendre par Wm. G. HEWES & co,

18 oct 66, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

MARDI, 28 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse,

Deux Lots de Terre, situés au faubourg Washington, derrière la ... ilet No. 17, borné par les rues Génie, St. Ferdinand, et des Libéraux et de la propriété de la ..., lequel est divisé en 21 terrains, tels que le désigne le plan.

L'ilet No. 18, est borné par les rues des Libéraux, St. Ferdinand, et de La Force, et par les propriétés de la ..., et est divisé également en 21 terrains, tels que les désigne le plan, exposé à la Bourse.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 28 oct

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu mardi, le 28 du courant, à la Bourse, à *midi*,

La négresse Mary, née américaine, depuis son enfance dans le pays, elle parle le français et l'anglais, également bien, âgée d'environ 26 à 28 ans, rarement malade, très bonne cuisinière, bonne blanchisseuse, et repassant assez bien le linge ordinaire, excellente domestique de maison. Elle est vendue à 4, 8 et 12 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez M. Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 23 oct

PAR F. DUTILLET.

Succession de Veuve André Bernard.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 14 courant, il sera vendu, le lundi 27 du courant, à 10 heures du matin, au domicile qu'occupait la défunte, rue Chartres, entre Conti et St. Louis, les effets mobiliers provenant de la dite succession.

Conditions: comptant. 16 oct—4.2ps

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Terrain situé à l'encoignure des rues Dumaine et des Remparts, ayant 30 pieds français de face à la rue des Remparts, sur 90 pieds ou plus de face à la rue Dumaine, sur lequel il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de 4 appartements, 2 cabinets et une galerie, une cuisine en briques à étage, composée de 6 pièces, dont 3 à four; une autre cuisine briquetée entre poteaux, latrines doubles en briques, la cour est carrelée, et le tout en bon état.

La dite propriété est louée à bail à raison de $50 par mois, depuis le 3 novembre 1833, et sera livrée le 3 novembre prochain.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets par coupons endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, *notaire public, aux frais de l'acquéreur.* 10 oct

DOCUMENT.

MR. LANAVIT, expose que lorsqu'il laissa la maison située au coin des rues de la Douane et Bourgogne, il devait à la maison Carrière & Borduzat à peu-près $9000, que quelques temps avant cela nous dirons deux mois, Mr. Borduzat vint le trouver et lui intima que s'il ne lui payait pas immédiatement ce qu'il lui devait, il le forcerait à faire banqueroute, ajoutant que quoique cela fut contre ses intérêts; il le ferait dût-il lui en couter $4 ou 5000.

Mr. Lanavit répondit que si Mr. Borduzat voulait lui donner le temps de chercher un acquéreur à la satisfaction de la dite maison, il essayerait de le faire et qu'il proposa alors Mr. Loreille, alors son teneur de livres et connaissant parfaitement ses affaires, lequel donnait pour endosseurs Messrs. Vaudrecout & Landumier, qui furent acceptés volontier par Mr. B quoique en même temps Mr. Lanavit refusa d'endosser ses billets observant tout à la fois qu'il voulait être remboursé par la maison C. et B. de toute somme due audessus de la dette contractée envers la dite raison, ce qui fut immédiatement agréé par tout les intéressés et depuis la balance payée entre les mains de Mr. Lanavit.

La conclusion aux yeux de tout honnête homme doit être que si Mr. B. croyait Mr. L. son débiteur pour une somme de $9000, pourquoi en reversait-il une de 3 ou 4000, qui fût reçue par Mr. Lanavit après la conclusion de leurs affaires.

Mr. Lanavit a pour preuve des reçus qu'il est consentant de soumettre à des arbitres.

Si Mr. Borduzat ne considérait pas Mr. L. comme un honnête homme, pourquoi après la susdite transaction endossa-t-il de nouveau pour jusqu'à une valeur de $2,500. Lorsque M. L. s'associa avec Mr. Desbois pour le fond de magasin de Madame Veuve Dupas. Mr. L. observe de plus que quand la société avec Mr. Desbois fut dissoute le public fut averti par la voie des gazettes que toutes les dettes de cette maison seraient payées par Mr. Desbois, conséquemment Mr. B. devait en avoir connaissance.

21 oct—6 LANAVIT.

LES soussignés, à la requête de Mr. Lanavit, se sont rendus auprès de Mr. Borduzat, de la maison Carrière et Borduzat, pour obtenir une explication, s'il en pouvait donner une, de certaine expression proférée envers Mr. L. et dans le cas contraire, l'informer qu'on aurait recours à d'autres mesures. Mr. B. répondit alors que tant que Mr. L. ne lui aurait pas remboursé une somme d'à peu près $9000, il n'entrerait dans aucune espèce d'explication.

Les soussignés retournèrent alors vers Mr. L. pour obtenir de nouvelles lumières relativement à cette affaire, et requirent de lui le document ci-dessus pour être publié, d'après les renseignements qu'ils en obtinrent ils doivent aussi être convaincus de sa probité; renseignements d'autant moins recusables qu'il abandonnait toutes ses transactions avec la dite maison, à une arbitration loyale.

Voyant que Mr. Lanavit n'avait aucun autre moyen d'obtenir la justice qui lui est due après être retournés chez Mr. B., avec le document déjà mentionné pour qu'il en prit connaissance et qu'il persistait à refuser une explication, les soussignés crurent que leur devoir, comme ami de Mr. L. les portait à lui conseiller le moyen qu'il emploie, après quoi il pourrait s'adresser aux tribunaux compétents.

21 oct—6 A. LANDRIN, J. WARTECK.

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société de John Hall & Co., est à dater de ce jour, dissoute d'un consentement mutuel; toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre l'ancienne société de Hall, Hopkins & Co., ou de John Hall & Co., sont priées de les présenter à John Hall, aux Nos. 17 et 18, Nouvelle Levée, et toutes celles qui doivent à l'une ou l'autre société; sont également invitées de venir immédiatement régler leurs comptes. Le nom de John Hall & Co., ne sera seulement que pour liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JOHN HALL, JAMES PUECH, JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LA SOCIETE de Puech & Bein, est, à dater de ce jour, dissoute d'un commun accord, ayant vendu leur fond entier de quincaillerie et de fournitures de navires à Messrs. J. Hall, Walker & Walton, qui continueront la direction de ces affaires dans toutes ses branches aux Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Nous sollicitons la continuation du patronage, qui nous a été ci-devant accordé par nos amis, et les habitués de magasin ci-dessus. *Le nom de la société,* ne sera seulement employé que pour la liquidation des affaires.

Nouvelle-Orléans, 18 sept. 1834.

JAMES PUECH, JOHN D. BEIN.

19 sept—30

LES SOUSSIGNES ayant formé une société et acheté le Fond entier du Magasin de MM. Puech & Bein, continueront les affaires, pour la vente en gros et en détail, des quincailleries américaines et européennes, ainsi que celle des fournitures de navires dans toutes les branches; sous la raison de J. Hall, Walker & Walton, aux nouveaux magasins Nos. 17 et 18, rue de la Nouvelle-Levée. Ils sollicitent respectueusement le patronage que le public a accordé à l'ancienne maison.

Nouvelle-Orléans, 19 sept. 1834.

JOHN HALL, E. B. WALKER, Jr., Jas. G. WALTON.

19 sept—30 Par son chargé d'affaire *John S. Walton.*

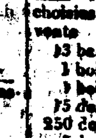

IL a été logé à la geole de la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans:

Un nègre nommé Peter, se disant libre, et n'ayant aucun papier pour prouver le fait.

Un nègre nommé François, appartenant à M. Volant Labarre.

16 oct J. CHARBONNET, shérif.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire *Bolivar, du Havre,* les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente

13 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées ...
1 boite de mouchoirs de Foulard,
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets,
15 do. de Bayettes de 5 fils;
250 do. de Gris de ménages;
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.

5 juin ☞ rue Royale, No 153

MARCHANDISES SECHES pour le marché mexicain:

Impériales anglaises; Nankins bleus ...;
Draps noirs et bleus, Valvetine;
Mouchoirs de 6-4; Scholis; Batiste, Jaconnet,
Flanelles; Couvertures ... bien calculées pour le marché mexicain, et ... au drawback, à vendre par G. NANCE ...

15 oct ... rue de la Douane, No. 13

PIERRES A PAVER ... à vendre par P. J. TRICOU, rue St. Louis.

1 sept

PAR ORDRE DU CONSEIL.

D'après la résolution du Président et du conseil de la ville de Lafayette.

Les propriétaires respectifs ou les personnes chargées des propriétés suivantes, situées dans la ville de Lafayette, sont prévenus par le présent qu'il leur est ordonné de faire les ouvrages et les réparations ci-après spécifiés, vis à vis les dites propriétés et d'achever ces ouvrages et réparations pour lundi 27 octobre prochain, au plus tard.

Les ponts suivans sont à faire et à réparer dans le faubourg des Religieuses.

Un pont à réparer à l'encoignure des rues Saint Michel et Félicité.
Un do. à l'encoignure des rues Arzelia et Félicité,
Un do. à faire à l'encoignure des rues Peuplier et Félicité.
Un do à réparer à l'encoignure des rues Teinturier et Félicité.
Un do à faire à l'encoignure des rues Plaquemine et Félicité.
Un do do à l'encoignure des rues Pritanée et Félicité.
Un do do à l'encoignure des rues Ste. Marie et Bellegarde.
Un do à réparer à l'encoignure des rues Ste. Marie et Bellegarde.
Deux ponts à faire à l'encoignure des rues Subie et Sainte Marie.
Un pont do à l'encoignure des rues Elisabeth et Ste. Marie.
Un pont à réparer à l'encoignure des rues Saint Michel et Ste. Marie.
Deux ponts à faire à l'encoignure des rues Arzelia et Ste. Marie.
Deux ponts do à l'encoignure des rues Magasins et Ste. Marie.
Deux ponts do à l'encoignure des rues Peuplier et Ste. Marie.
Deux do do à l'encoignure des rues Teinturier et Ste. Marie.
Deux do do à l'encoignure des rues Plaquemine et Ste. Marie.
Deux do do à l'encoignure des rues Prytanée et Ste Marie.
Un pont do à l'encoignure des rues St André et Bellechasse.
Do do à l'encoignure des rues Saint Amant et St. André,
Do do à l'encoignure des rues Bellegarde et Saint André.
Do do à l'encoignure des rues Subie et St. André.
Do do à l'encoignure des rues Elisabeth et Saint André.
Do do à l'encoignure des rues Saint Michel et St. André.
Do do à l'encoignure des rues Arzelia et St. André.
Do do à l'encoignure des rues Magasins et Saint André.
Do do à l'encoignure des rues Peuplier et Saint André.
Un do à réparer à l'encoignure des rues Teinturier et St. André.
Un do do à l'encoignure des rues Plaquemines et St. André.

Et dans le faubourg Lafayette, il y a les ponts suivans

Un pont à faire vis à vis les lots 54 et 77, encoignure des rues Rousseau et St André.
Un pont à faire vis à vis le No 4. Ilet No 5, ilet No 7, encoignure des rues Fulton et St André.
Un pont à faire vis à vis le lot No 9, ilet 7, et le lot 5, ilet 11, encoignure des rues Chippewa et Saint André.
Un pont à faire vis à vis le lot No 9, de l'ilet No 11 et le lot No 5, de l'ilet 15, encoignure des rues Jersey et St André.
Un pont à faire vis à vis le lot No 8 de l'ilet 19, et le lot No 4 de l'ilet 22, encoignure des rues Chêne Vert et St André.
Un pont à faire vis à vis le lot No 8 de l'ilet 23, et le lot 4 de l'ilet 27, encoignure des rues Magasins et Saint André.
Un pont à faire vis à vis le lot 8 de l'ilet 27, et le lot 4 de l'ilet 31, encoignure des rues Peuplier et Saint André.
Un pont à réparer vis à vis le lot No 8 de l'ilet 31, et le lot 3 de l'ilet 35, encoignure des rues Chataigne et St André.
Un pont à réparer vis à vis le lot No 6, ilet 35, et le lot 3 de l'ilet 39, encoignure des rues Plaquemine et St André.
Un pont à faire vis à vis le lot No 2 et le lot Batture, encoignure des rues Adèle et Levée.
Un pont à faire vis à vis le lot 56 et le lot 79 de l'ilet No 4, encoignure des rues Rousseau et Adèle.
Un pont à faire vis à vis le lot 55 et le lot 77 de l'ilet No 5, encoignure des rues Rousseau et Adèle.
Un pont à faire vis à vis les lots 4 de l'ilet 4, et 4 de l'ilet 5, encoignure des rues Fulton et Adèle.
Un pont à faire vis à vis les lots 61 et 84 de l'ilet No 1 A, encoignure des rues Rousseau et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 60 et le lot 83 de l'ilet à l'encoignure des rues Rousseau et Joséphine;
Un pont à réparer vis à vis le lot No 6 de l'ilet No 4 et le lot No 1 de l'ilet No 7, encoignure des rues Fulton et Joséphine.
Un pont à réparer vis à vis le lot 13 de l'ilet No 7 et le lot 1 de l'ilet No 11, encoignure des rues Chippewa et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot No 1 A, et le lot 3 de l'ilet 10, encoignure des rues Chippewa et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 7 de l'ilet 10 et le lot 3 de l'ilet 14, encoignure des rues Jersey et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 13 de l'ilet 11, et le lot 1 de l'ilet 15, encoignure des rues Jersey et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 7, de l'ilet 14, et le lot 3 de l'ilet 18, encoignure des rues Laurel et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot No 13 de l'ilet No 15 et le lot 1 de l'ilet 19, encoignure des rues Laurel et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot No 7 de l'ilet 18, et le lot No 3 de l'ilet 22, encoignure des rues Chene Vert et Joséphine,
Un pont à faire vis à vis le lot No 11 de l'ilet 19, et le lot 1 de l'ilet 23, encoignure des rues Chêne Vert et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot No 7; de l'ilet 22 et le lot 3 de l'ilet 26, encoignure des rues Magasins et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot No 11 de l'ilet 23, et le lot 1 de l'ilet 27, encoignure des rues Magasins et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 7 de l'ilet 26 et le lot 3 de l'ilet 30, encoignure des rues Peuplier et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 11 de l'ilet 27, et le lot 1 de l'ilet 31, encoignure des rues Peuplier et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 11, ilet 31, et le lot 1 de l'ilet 35, encoignure des rues Chesnut et Joséphine,
Un pont à réparer vis à vis le lot 6 de l'ilet 34, et le lot 3 de l'ilet 38, encoignure des rues Joséphine et Plaquemine.
Un pont à réparer vis à vis le lot 8 de l'ilet 35, et le lot 1 de l'ilet 39, encoignure des rues Plaquemine et Joséphine.
Un pont à réparer vis à vis le lot 9 de l'ilet 38, et le lot 3 de l'ilet 42, encoignure des rues Prytanée et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 11 de l'ilet 39 et le lot 1 de l'ilet 43, encoignure des rues Prytanée et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 9 de l'ilet 42 et l'ilet No ..., encoignure des rues Nayades et Joséphine,
Un pont à faire vis à vis le lot 8 de l'ilet 43 et l'ilet No —, encoignure des rues Nayade et Joséphine.
Un pont à faire vis à vis le lot 65 et le lot 89 de l'ilet No 1 B, encoignure des rues Rousseau et Jackson.
Un pont à faire vis à vis le lot ... et le lot 88 de l'ilet No 1 B, encoignure des rues Jackson et Rousseau.
Un pont à faire vis à vis l'encoignure de l'ilet No 1 B, et le lot 8 de l'ilet 4, encoignure des rues Chippewa et Jackson.
Un pont à faire vis à vis l'encoignure de l'ilet No 1 A, et le lot 1, de l'ilet 10, encoignure des rues Jackson et Chippewa.
Un pont à faire vis à vis le lot 7 de l'ilet 9, et le lot 3 de l'ilet 13, encoignure des rues Jersey et Jackson.
Un pont à faire vis à vis le lot 9 de l'ilet 10, et le lot 1 de l'ilet 14, encoignure des rues Jersey et Jackson.
Un pont à faire vis à vis le lot 7 de l'ilet 13, et le lot 3 de l'ilet 17, encoignure des rues Laurel et Jackson.
Un pont à faire vis à vis le lot 9 de l'ilet 14, et le lot 7 de l'ilet 18, encoignure des rues Laurel et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 7, ilet 17 et du lot 3 ilet 21, encoignure des rues du Chêne Vert et Jackson.
Un pont à faire vis à vis le lot 9, ilet 18, et du lot 1, ilet 22, encoignure des rues du Chene Vert et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 7, ilet 21, et du lot 3, 25, encoignure des rues Magasins et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 9 de l'ilet 21, et du lot 1, ilet 26, encoignure des rues Magasins et Jackson.
Un pont à réparer vis à vis du lot 7, ilet 25, et du lot 3, ilet 29, encoignure des rues Peuplier et Jackson.
Un pont à réparer vis à vis du lot 9, ilet 26, et du lot 1, ilet 30, encoignure des rues Peuplier et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot No 7, ilet 29, et du lot 3, ilet 33, encoignure des rues Chataignes et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 8, ilet 32, et du lot 3 ilet 37, encoignure des rues Plaquemine et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 8, ilet 34, et du lot 21, ilet 38, encoignure des rues Plaquemine et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 39, et du lot 3, ilet 41, encoignure des rues Prytanée et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot 11, ilet 38, et du lot 1 ilet 42, encoignure des rues Prytanée et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot No 5, ilet 41, et l'ilet No encoignure des rues Naïades et Jackson.
Un pont à faire vis à vis du lot No 11, ilet 42, et l'ilet No à l'encoignure des rues Naïades et Jackson.
Un pont à réparer vis à vis du lot No 71 et du lot No 94, ilet No 2, encoignure des rues Philippe et Rousseau.
Un pont à réparer vis à vis du lot 70 et du lot 93, ilet No 1 B, encoignure des rues Philippe et Rousseau.
Un pont à faire vis à vis du lot No 9, ilet 6 et du lot 5 ilet 8; encoignure des rues Chippewa et Philippe.
Un pont à faire vis à vis l'encoignure de l'ilet 1 B, et du lot 9, ilet 9, encoignure des rues Chippewa et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 8, et du lot 5 ilet 12, encoignure des rues Jersey et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 9, et du lot 1 ilet 13, encoignure des rues Jersey et Philippe,
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 12, et du lot 5, ilet 16, encoignure des rues Laurel et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9 ilet 13, et du lot 1 ilet 17, encoignure des rues Laurel et Philippe.
Un pont à faire vis à vis le lot 9 de l'ilet 16 et le lot 4 de l'ilet 20, encoignure des rues du Chene Vert, et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9 de l'ilet 17 et du lot de l'ilet 2, encoignure des rues du Chêne Vert et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 8, ilet 20 et du lot 4; ilet 24 encoignure des rues Magasins et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 21 et du lot 1 ilet 25, encoignure des rues Magasins et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 8 ilet 24, du lot e 4 ilet 28, encoignure des rues Peuplier et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9 ilet 25 et du lot 1 ilet 29, encoignure des rues Peuplier et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 8 ilet 28 et du lot 3, ilet 32, encoignure des rues Chataigne et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 9, ilet 29 et du lot 1 ilet 231 encoignure des rues Chataigne et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 6, ilet 32 et du lot 3, ilet 36, encoignure des rues Plaquemine et Philipe.
Un pont à faire vis à vis du lot 8 ilet 33, et du lot 1 ilet 37 encoignure des rues Plaquemine et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 11 ilet 37 et du lot 1 ilet 41 encoignure des rues Prytanée et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 8 de l'ilet 40, et de l'ilet No 1, encoignure des rues Naïade et Philippe.
Un pont à faire vis à vis du lot 11 ilet 41, et l'ilet No 2, encoignure des rues Naïade et Philippe.

Et les ponts suivants doivent se faire et se réparer au Faubourg Livaudais:

Un pont à faire vis à vis des ilets 33 et 36, encoignure des rues Première et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 34 et 35, encoignure des rues Première et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 29 et 40, encoignure des rues Washington et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 30 et 39, encoignure des rues Washington et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 28 et 41, encoignure des rues Sixième et Jersey.
Un pont à faire vis-à-vis des ilets 29 et 40, encoignure des rues Jersey et Sixième.
Un pont à faire vis à vis des ilets 27 et 42, encoignure des rues Septième et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 28 et 41, encoignure des rues Septième et Jersey.
Un pont vis à vis des ilets 26 et 43, encoignure des rues Huitième et Jersey.
Un pont à faire vis à vis des ilets 27 et 42, encoignure des rues Huitième et Jersey.

Ceux qui ont des propriétés sur les rues suivantes sont prévenus par le présent, d'avoir à ouvrir, nettoyer et creuser les fossés vis à vis de leurs propriétés respectives, dans les lieux où ces fossés ont besoin d'être ouverts, nettoyés ou creusés: savoir, dans le faubourg des Religieuses, la rue Félicité depuis la levée jusqu'à la rue Naïade; dans la rue Sainte Marie, depuis la levée jusqu'à la rue Naïade; dans la rue St André depuis la levée jusqu'à la rue Naïade; dans le faubourg Lafayette, la rue Adele, depuis la levée jusqu'à la rue Fulton; dans la rue Josephine, depuis la Levée jusqu'à la rue Naïade.

Dans la rue Jackson, depuis la levée jusqu'à la rue Naïade, et dans la rue Philippe, depuis la levée jusqu'à la rue Naïade, dans le faubourg Livaudais dans la rue Washington de la levée à la rue Naïades, dans la sixième rue, de la levée à la rue Naïade, dans la septième rue, de la levée à la rue Naïade, dans la 8ème de la levée à la rue Naïade, et dans la 9ème de la levée à la rue Chataigne.

Tous ces ponts se feront avec des planches de bon bois de cypres de trois pouces d'épaisseur, et les réparations avec de bon bois de charpente de cipres, et les propriétaires ou leurs agents sont prévenus par le présent que si les ouvrages et les réparations susdites n'étaient pas achevées le 27 octobre au plus tard, je procéderai mardi 28 du courant, et les jours suivans, entre neuf heures du matin et quatre heures du soir, à adjuger publiquement sur les lieux ci dessus, jusqu'à ce que toute l'adjudication soit faite, et dans l'ordre qui est établi dans le présent écrit, au moins offrant, aux dépens des propriétaires concernés tous les travaux qui auraient été négligés ou n'auraient pas été faits conformément à cet avis.

Ville de Lafayette, 7 octobre.

JOSEPH WINTERS.

10 oct—3 Officier de police de la ville de Lafayette.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 1er. octobre 1834.

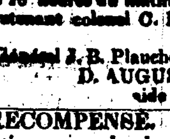

CONFORMEMENT aux ordres Généraux du 27 septembre 1834, une élection de Major Général de la première division de la milice de l'Etat de la Louisiane, aura lieu au Bureau de l'Adjudant Général, le samedi, 1er. novembre 1834, entre 10 heures du matin, et 3 heures de l'après-midi; le lieutenant colonel C. F. Dannoy, présidera l'élection.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.

6 oct

$10 DE RECOMPENSE.

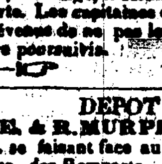

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au haut de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Barrow. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtements qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct—☞ Y. M'DANIEL.

DEPOT DE BOIS.

W. E. & R. MURPHY ayant pris la cour spacieuse faisant face au bassin, et s'ouvrant en arrière sur la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St. Louis, offrent à vendre au public, au meilleur marché, du bois de chauffage, consistant en chêne, pin et frêne; ils ont aussi constamment à vendre du charbon, du sable, du brai et du goudron, et espèrent par leur attention aux affaires, mériter la protection publique.

W. E. & R. MURPHY, au Bassin, No. 132.

☞ 80,000 briques à feu de Pensacole à vendre comme ci-dessus. 16 oct.

CHANTIER DE BOIS.

BOIS de Chauffage, de toutes qualités, consistant en Chêne, Frêne et Pin, constamment en main et à vendre par W. E. & R. MURPHY,

16 oct 132, rue du Bassin.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DE DISTRICT.—Adams & Andrews *contre* Stephen K. Baron.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi, 8 Novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente décrite comme il suit, savoir: tout un lot de Terre situé dans le faub. Annonciation, formant l'encoignure des rues Magasins, Félicité et Richard, composé de trois lots désignés sous les numéros cinq, six, sept dans l'ilet No. quarante six, du plan original dudit faubourg, dressé par Barthélemy Lafon, le 18 Mai 1807, (mesure plus ou moins grande) avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous droits et privilèges qui leur appartiennent d'une manière quelconque.

Conditions—Comptant.

6 octobre G. W. MORGAN, Shérif.

Abner Robinson contre Marie Thérèse Smith f. c. l.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un mulâtre nommé Billy ou William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

6 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, samedi, 8 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, autrement Mildrid, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la veuve J. P. M. Harang, administratrice &c.

Conditions de la vente $350 avec intérêt et frais comptant, et le reste payable le 18 février 1835.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, dans cette ville, lundi 10 novembre prochain, à une heure après-midi, la propriété mentionnée dans ledit ordre de saisie et de vente, et décrite comme il suit, savoir:

La propriété située dans le faubourg Clouet, près de cette ville, et connue sous le nom de Francesty, et composée d'un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, faisant face au fleuve, et mesurant 50 pieds de face sur la Grande Route, sur une profondeur de 132 pieds de la Grande Route où cette profondeur commence, allant en s'élargissant jusqu'aux rues Louisa et Piety: dans lequel endroit ce lot à 236 pieds 8 pouces de large d'une rue à l'autre; et 160 pieds de profondeur; le tout à la mesure anglaise; il est borné par la propriété de Charles Carroll, et il est saisi à la poursuite de Manuel Audry.

Conditions: Comptant.

6 oct G W MORGAN, shériff

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, Mercredi, 5 Novembre prochain, à une heure après-midi; 4 Lots de Terre situés dans le faubourg Montreuil de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet No. 12, d'après un plan dudit faubourg dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 16 Juin 1831, et déposé au bureau d'Octave de Armas, notaire public.

Lesdits quatre lots de Terre formant ensemble l'ilet No. 12, compris entre les rues de la Promenade, des Bons Enfans, Morales et Désiré.

Un Lot de Terre désigné par le No. 12, dans l'ilet No. 2, situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans la rue Moreau; entre les rues St. Ferdinand et Delphine, ayant (mesure américaine) quarante six pieds huit pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent cinquante huit pieds, comme on peut le voir par le plan d'une partie dudit faubourg Washington, dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, à la date du premier Juin 1831, déposé à l'étude de Charles Janin, alors notaire public, par un acte daté du 10 du même mois de Juin, aussi bien que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; saisis à la poursuite de B. & A Soulie. Conditions: Comptant. 3 oct G. W. MORGAN, Shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 3 novembre prochain, à 1 heure après-midi,

Deux nègres savoir: Washington et Alexis, saisis à la poursuite de Isaac Franklin. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

Marie Anne Dragon, femme d'André Dimitry vs. André Dimitry son mari.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 4 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Un Lot de Terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 7, dans l'ilet 6, ayant environ 56 pieds 7 pouces face à la rue d'Espagne, sur environ 120 pieds de profondeur sur la rue Morales, mesure française.

Deux Lots de Terres situés dans le faubourg Franklin, Nos. 13 et 14, dans l'ilet No. 55, ayant chaque, environ 40 pieds (mesure anglaise) sur la rue Marigny, entre St. Jean et St. André, et 120 pieds de profondeur.

Et la négresse Phoebe, âgée d'environ 40 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

3 oct G W MORGAN, shérif

Joseph Jolly vs. J. Medica.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, de cette ville, le lundi, 27 octobre prochain, à 1 heure après-midi

Un Lot de Terre avec les batisses qui s'y trouvent, à l'encoignure des rues Craps et Louise, faubourg Clouet, ayant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

26 sept G. W. MORGAN, shérif

COUR DE PAROISSE.—*Eulalie Mandeville* contre *Jacques Louis Prévost.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Lundi 27ème. jour d'Octobre prochain, à une heure de l'après-midi,

UN LOT DE TERRE

situé en cette ville, sur l'emplacement où se trouvait autrefois le fort St. Charles, mesurant soixante quatre pieds de face sur la rue des Champs Elysées, sur cent-six pieds six pouces de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent; lequel lot de terre est composé de deux terrains mesurant chacun trente deux pieds de face sur cent-six pieds six pouces de profondeur, désignés par les Nos. huit et neuf, sur le plan dressé le 1er. Mai 1822, par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé le 27 Mai de la même année, en l'étude de Michel de Armas, notaire public.—Conditions:—Comptant.

24 sept G. W. MORGAN, Shérif

Mélicerte Jenkins femme de Wm. Moore vs. Stephen K. Barow.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie, et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le jeudi, 30 octobre prochain, à une heure après-midi.

Un certain Lot de Terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Lacourse, désigné sous le No. 6, de l'ilet No. 20, mesurant, mesure française, 30 pieds de face, sur la rue de Lacourse, sur 150 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.

26 sept G W MORGAN, shérif

Les héritiers de Ve. Pre. Dénis Delaronde vs. Pierre Devergés Senior et Junior.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, mardi, 11 novembre prochain, à 1 heure après-midi, l'esclave créole nommé Paul Louis, âgé d'environ 32 ans. Conditions: comptant.

9 oct G W MORGAN, shérif

Manuel Andry et Pierre Debertrand, syndics de J. B. Ory vs. Jean Flecheux.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 27 octobre courant, à 1 heure après-midi,

Deux nègres nommés Ben et Hymen, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, les dits esclaves seront définitivement adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour les prix qui seront offerts, à 12 mois de crédit; l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécrité, portant 10 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement.

10 oct G W MORGAN, shérif

T R Hyde & Brother vs. Peleg. S. Phelps & Ellen C. Whitehead.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 13 novembre prochain, à 1 heure P. M.

La propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Saulet formant l'encoignure des rues Calliope et Apollo, mesurant 60 pieds de face sur la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations y dessus. Conditions: comptant.

10 oct ... G W MORGAN, shérif

Auguste ... contre ses créanciers.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,

Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.

Conditions de la vente, comme suit: $325 comptant, et la balance à 6 mois.

24 oct G. W MORGAN, shérif

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, il sera vendu à l'encoignure des rues de la Levée et de la rue St. Philippe, le jeudi, 30 octobre, à 11 heures, sur les lieux, les articles suivants, appartenant à une maison de jeu, consistant en: deux coffres-forts, des cuillères d'argent, une boîte à cartes en argent, des lampes &c., saisis à la poursuite de Bernard Dupuy. Conditions: comptant.

23 oct G W MORGAN, shérif

COUR DE DISTRICT—Philippe Guesnon, exécuteur testamentaire d'Antoine Cavelier contre Pierre Ogier et John Mitchel—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St-Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 1er. novembre prochain, à 1 heure, la propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de Terre situé au faubourg Ste-Marie, à l'encoignure des rues Gravier et Philippa, mesurant 44 pieds 5 pouces de face, mesure française, sur face à la rue Gravier, 105 pieds 4 pouces de face à la rue Philippa, 26 pieds 8 pouces en arrière, et 108 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Gravier—ensemble avec toutes les maisons et autres bâtisses, ainsi que toutes les dépendances y appartenant—saisis dans cette affaire comme étant la propriété de Pierre Ogier. Conditions: comptant.

21 oct G. W. MORGAN, shérif.

PAR ordre de François Verloin Degruy, syndic des créanciers de Joseph Verloin Degruy, il sera vendu lundi 27 Octobre, à 11 heures, du matin par le juge encanteur soussigné devant son office en la ville de Lafayette les propriétés suivantes savoir: Un morceau de terre ayant trois arpens de large, sur quarante arpens de profondeur, en bois de bout, situé à 40 arpens du fleuve, et étant la double profondeur d'une habitation de trois arpens de face au fleuve, sur quarante arpens de profondeur.

Le dit morceau de terre est situé en cette Paroisse, à environ cinq mille de la Nouvelle Orléans, rive droite du fleuve, borné du côté du fleuve par la susdite habitation dans la profondeur par des terres de Mr. Millaudon, à la ligne supérieure par la propriété de Mme. Deléry, et à la ligne inférieure par la double concession d'une terre de 8 arpens, appartenant au dit Joseph Verloin Degruy.

17 esclaves nommés Julien, âgé de 45 ans, commandeur. André de 35 ans, charretier. James de 32 ans, forgeron. Billy Alexis Bose de 28 ans. Zona Gordon, de 26 ans. Huntley, de 29 ans. Na han; de 15 ans. José, de 18 ans. Daniel Cooper, de 35 ans. Louis, de 16 ans. Célestin, orphelin, de neuf ans. Lize, de 23 ans. Thima, de 24 ans. Latica de 11 ans. Suzanne de 28 ans. Washington, de 16 ans. William, de 15 ans.

DIX ACTIONS de la Compagnie des Canaux de Barataria et Lafourche.

SIX ACTIONS de la Compagnie des Améliorations du quartré de la ville.

Condition: La terre à six mois. Les Esclaves, à six mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait payement. Les ACTIONS, Comptant.

Paroisse Jefferson, le 22 septembre 1834.

22 sept F. DUQUE, Juge encanteur.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le Lundi 24 Novembre 1834, à midi, le nègre esclave nommé Jean Jacques, saisi à la poursuite de J Ollié. Conditions—Comptant. [24 oct] B BEAUREGARD, maréchal

Sucar contre Pascal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau rue Ste. Anne, No. 30, le 2 Novembre 1834, à 4 heures p m., 5 feuilles de Tolle, 9 feuilles de Ferblanc, 56 Pots de Ferblanc, saisis dans cette affaire. Conditions—Comptant.

24 oct B BEAUREGARD, maréchal

Mary Ward contre Peter Bailey.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30; le 30 du courant, à 4 heures P. M., 2 caisses et un coffre d'outils de charpentier, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

18 oct. B. BEAUREGARD, Marshall.

Mary Moore, épouse de Joseph Korner vs Joseph Korner
Le maire et les aldermen vs le même.

EN vertu de deux ordres de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. M. Blache, juge président et M. Giroud, juge conseiller de la cour de Cité de la Nile. Orléans, j'exposerai en vente publique, le samedi 22 novembre 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St-Louis, un Terrain situé au faubourg Annonciation, dans l'ilet No. 16, et sous le No. 6. rue St.-Jacques, entre St Jean Batiste et Religieuse, mesurant soixante pieds de face à la rue St.-Jacques, sur cent vingt pieds de profondeur, après le plan de la bâtisse supérieure. Saisi pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conditions: comptant.

15 oct B. BEAUREGARD, Marshall.

John Irwin vs. Osborn.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste Anne, No. 30, le 30 octobre courant, à 4 heures de l'après-midi, un coffre d'outils de charpentier, saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.

18 oct B. BEAUREGARD, marshal

Angelo Gochi vs. Jean Sapro, la goelette Pocahontas et ses propriétaires; L. Kelly vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'hon G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi 20 novembre 1834, à midi, la goelette POCAHONTAS, ses agrès et apparaux, maintenant amarée au Bayou St. Jean, près du pont. Conditions: comptant.

16 oct B. BEAUREGARD, marshal

A L M Duverm vs. A Boyer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Martin Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le lundi 27 octobre 1834, à 4 heures de l'après-midi, 1 bois de lit et 1 armoir, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

16 oct B. BEAUREGARD, maréchal

Annette Joubert f. de c. l. vs. Pierre Louis h. c. l.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le mercredi, 29 octobre 1834, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire.

Conditions: comptant.

16 oct B. BEAUREGARD. maréchal

Joseph Pilié contre Magdelaine Hardy.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres; le 17 Nov., 1834, à midi, un certain Lot de Terre situé dans les derrières de cette ville, dans l'ilet formé par les rues St. Louis, Robertson, Conti, et Villeré. Ledit Lot désigné par le No. 2, et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, borné d'un côté par le terrain No. 1, sur l'autre côté par le No. 3, et dans la profondeur par le No. 23, après un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, et déposé dans l'affaire de L. T. Caire, notaire public. Ledit lot de Terre fait partie d'un terrain désigné par le No. ..., dans l'ilet No. 34 après un plan fait par le voyer de la ville le 25 Février 1828 et déposé dans l'étude de F. de Armas, notaire public.

Conditions de la vente:—L'acquéreur devra fournir son billet endossé à la satisfaction du maréchal pour la somme de $150 payable le 17 janvier 1835 et la balance payable comptant.

18 oct B. BEAUREGARD, maréchal.

G. J. Pilié contre J. Bodin.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable M. Blache, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le 20 Octobre 1834, à midi, deux Terrains désignés par les Nos. 8 et 9, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré, après un plan fait par J. Pilié, le 7 Janvier 1833, et déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public, chaque terrain mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St. Louis, sur 105 pieds de profondeur; et le No. 9 formant l'encoignure des rues St. Louis et Robertson, sur laquelle rue il mesure 105 pieds de profondeur.

Conditions de la vente $... payables le 17 Janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du marshal, portant hypothèque spéciale sur ledits terrains; et la balance payable comptant, pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

27 sept B. BEAUREGARD, maréchal.

A VENDRE.

UNE excellente blanchisseuse et repasseuse, nommée SALLY LA FILLE, âgée de ... ans, garantie des vices et maladies, ... au pays, parfaitement acclimatée. Mille piastres; $500 argent comptant, et $500 en ... avec hypothèque. S'adresser à ... notaire, rue Royale, No. 100 ... 22 oct—3